DDT du Lot
Service Eau Forêt Environnement
Police de l'eau
DDC Navigation

AVIS A LA BATELLERIE

Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation, et du Règlement Particulier de Police de la navigation n° E-2015-59 du 30 mars 2015

Cahors, le 20/07/2017

LOT AMONT

VIGILANCE TRAVAUX

Section de voie : LUZECH – LARNAGOL
TRAVAUX SUR LA CHUTE HYDROELECTRIQUE DE MERCUES
BIEF DE MERCUES

DDT46 / 2017 / n° 30

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 mai 2017 accordant à la Société Hydroélectrique d'Etudes et de Missions d'Assistance (SHEMA) l'autorisation de réaliser les travaux de réaménagement de la prise d'eau de MERCUES, afin d'améliorer le transit des flottants au barrage et assurer une mise hors d'eau aisée du canal de MERCUES II ;

Vu l'arrêté communal du 13 juillet 2017 autorisant l'entreprise VINCI Construction Maritime et Fluvial à emprunter et à stationner sur la section de voie verte (ancienne voie ferrée), longeant la RD811 ;

Considérant que les travaux de réaménagement de la prise d'eau de Mercuès nécessitent l'utilisation d'un bateau (engin flottant) ;

Considérant que les travaux de montage de l'engin flottant se fera en bordure de la rivière, à partir de la parcelle communale n°AP011, en rive gauche, au lieu-dit « L'île » sur la commune de Pradines, au point kilométrique 154+060 ;

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
chargé de la police de la navigation

INFORME LES USAGERS

DE TRAVAUX DE MONTAGE D'UN PONTON FLOTTANT (ENGIN FLOTTANT) PORTANT LA DEVISE « MACON », A L'AMONT DE LA HALTE NAUTIQUE DE PRADINES ENTRE LE 24 JUILLET ET LE 29 JUILLET 2017.

L'ENGIN FLOTTANT SERA EN STATIONNEMENT AU NIVEAU DE LA CENTRALE DE MERCUES POUR LES BESOINS DU CHANTIER, DES ALLEES ET RETOURS SERONT SUSCEPTIBLES D'AVOIR LIEU ENTRE L'USINE HYDROELECTRIQUE ET LA HALTE NAUTIQUE DE MERCUES.

DEMANDE

AUX USAGERS DE LA RIVIERE DE NE PAS S'APPROCHER DE LA ZONE DE MONTAGE DE L'ENGIN FLOTTANT.

(Une embarcation de l'entreprise sera présente sur l'eau et guidera, si nécessaire, les plaisanciers)

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Service navigation du Conseil Départemental du Lot** :
  le numéro d'astreinte est affiché aux écluses,
- **Direction Départementale des Territoires du Lot**
  Service Eau, Forêt Environnement
  Police de la navigation
  Tel : 05 65 23 60 60

SIGNATURE

L'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat
Christine Debons

DATE LIMITE DE L'AVIS A LA BATELLERIE : Samedi 29 juillet 2017, 20h00.